



COMPTE - RENDU DE SEANCE

COMMUNE DE JEU-LES-BOIS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercices : 11

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 11

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2021

Le vingt-deux mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 15 mars 2021

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, LELONG Annabelle, BOUQUET Christian, LEROUGE David, STROUPPE André, ROCHAT Emmanuel, CHAUVEAU Karine, BYDEKERCKE Justine, NATUREL Elodie, Virginie FRESNEDA, François FOUBERT

Secrétaire de séance : Karine CHAUVEAU

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- **Ajout d'un point supplémentaire :**
 - Ouverture de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la séance :

- 1- Projet d'aménagement lotissement chemin des Vergers
- 2- Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- 3- Avenant N°2 travaux d'aménagement du centre bourg place Bellevue
- 4- Subvention pour l'école de musique AMAC à Mers-sur-Indre
- 5- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la CIL
- 6- Participation exceptionnelle au RASED
- 7- Etang communal des Marnières – vente des cartes de pêche
- 8- Vote des subventions diverses 2021

9- Ouverture de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

10- Modification du tableau des effectifs du personnel

12 – PROJET D'AMÉNAGEMENT LOTISSEMENT CHEMIN DES VERGERS

La commune de JEU-LES-BOIS est propriétaire d'une parcelle située au lieu-dit « le Champ des Ouches » cadastrée section A n°1335.

Cette parcelle d'une superficie d'environ 8 500 m² se situe en zone U du Plan d'Occupation des Sols.

Il s'agit donc d'une zone à aménager appropriée à l'implantation d'un lotissement qui permettra de capter l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire de la commune grâce aux prix attractifs des terrains (21.00 € le m² environ)

Ainsi, l'inscription de nouveaux enfants à l'école permettra de maintenir son ouverture.

L'objectif est de développer et de dynamiser la commune par une opération qui n'impactera pas le budget communal du fait de la création d'un budget annexe qui s'équilibre en dépense et en recette. En outre, la vente des terrains financera les coûts d'acquisition et d'aménagement du lotissement dit « Lotissement des Vergers ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le projet d'aménagement d'un lotissement au lieu-dit « le Champ des Ouches » cadastrée section A n°1335.

Article 2 : d'autoriser le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations du droit des sols correspondant à ce projet.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

13 – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le gouvernement a mis en place un plan de relance comportant un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi à assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cet appel à projets centré sur le premier degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- Les services et ressources numériques
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Toutes les communes sont éligibles à cet appel à projets. Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Pour l'école Communale de JEU-LES-BOIS, l'aide de l'État serait de **70 %** pour un montant maximum de 3 500.00 € par classe élémentaire. En effet les classes maternelles ne sont pas éligibles.

Dans le cadre de cet appel à projet, divers devis ont été établis afin de faire les acquisitions suivantes :

	Quantité	Prix unitaire TTC	Prix total TTC
Vidéo projecteur	1	799.00 €	799.00 €
Enceinte	1	32.00 €	32.00 €
Tablette Samsung Galaxy	4	279.00 €	1116.00 €
Caméra HUE	2	99.90 €	199.80 €
Copieur couleur Kyocera reconditionné	1	2 040.00 €	2 040.00 €
Ressources numériques			340.58 €
TOTAL			4 527.38 €
Subvention école numérique 70% sur 3 500.00 € max			2450.00 €
Reste à charge pour la commune			2 077.38 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- L'acquisition du matériel numérique inscrit comme ci-dessus pour un montant de 4 527.38 € TTC
- Sollicite le soutien financier de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique à hauteur de 2 450.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir ainsi que tous les documents relatifs au projet.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021

14 – AVENANT N°2 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG PLACE BELLEVUE

Vu les délibérations N° 2019-45 en date du 21 octobre 2019 et N° 2020-07 en date du 9 mars 2020 portant sur le marché « travaux d'aménagement du centre bourg place Bellevue »

Considérant le courrier de l'entreprise SETEC pour une remise commerciale d'un montant de 2 715.00 € HT soit 3 258.00 € TTC suite à des défauts esthétiques sur les bétons désactivés réalisés

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer l'avenant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant N°2 du marché « Travaux d'aménagement du centre bourg place Bellevue » pour une moins-value de 2 715.00 € HT soit 3 258.00 € TTC portant le montant du marché à 150 717.35 € soit 180 860.82 € TTC

15 – SUBVENTION POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE AMAC À MERS-SUR-INDRE

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de subvention que l'École de musique AMAC à MERS-SUR-INDRE a adressé à la Mairie pour une élève de JEU- LES-BOIS qui bénéficie de l'enseignement musical gracieusement.

Le Département et la Région soutiennent cette association en versant une subvention.

La participation financière des communes est matérialisée par une convention. C'est la signature de cette convention qui débloque les fonds du département.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec le Maire de la commune de MERS-SUR-INDRE.
- Accepte de contribuer financièrement au fonctionnement de l'école de musique l'AMAC installée à MERS SUR INDRE à hauteur de 76.22 € pour l'année scolaire 2020/2021 correspondant à une élève qualifiée pour les aides départementale et régionale résidant sur son territoire communal.
- Précise que cette subvention devra être mandatée à la commune de MERS-SUR-INDRE

16 – DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT À LA CIL (CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les services de CHÂTEAUROUX METROPOLE demande à chaque commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Le rôle et les attributions de la CIL sont :

- Définir les orientations relatives aux attributions de logements et de mutations sur le parc social.
- Fixer des objectifs quantifiés d'attribution en quartiers prioritaires de la politique de la Ville à des demandeurs autres que ceux de bas revenus
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan Partenarial de Gestion de la demande de Logement Social et d'Information des demandeurs
- Formuler des propositions en matière de création d'offres de logement adapté et d'accompagnement des personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Monsieur Jacques BREUILLAUD est élu membre titulaire
- Monsieur Christian BOUQUET est élu membre suppléant

17 – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AU RASED

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de la commune d'Ardentes. Les représentants du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ont des besoins en investissement afin d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions. Le montant total s'élève à 3 214.50 € HT correspondant à :

- Logiciel WPSI IV M TROL.....1 482.00 € HT
- 1 ordinateur portable 13.3pouces avec souris
sacoche et office famille/étudiant 2021..... 941.67 € HT
- 1 ordinateur portable 14 pouces..... 790.83 € HT

Il explique qu'actuellement la convention qui nous lie avec le RASED n'intègre pas ces dépenses et qu'une participation exceptionnelle d'un montant de 84.34 €, calculée en fonction du nombre d'élèves au 1^{er} janvier 2021, est nécessaire pour doter l'ensemble de l'équipe du RASED en matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de verser la somme de 84.34 € à la commune d'Ardentes afin que le RASED puisse faire ces acquisitions.

18– ETANG COMMUNAL DES MARNIÈRES – VENTE DES CARTES DE PÊCHE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de pêche de 2020 pour la saison 2021 :

Habitants de la commune de JEU-LES-BOIS :

- Carte à la journée 5,00 €

Personnes « Extérieures » à la Commune :

- Carte à la journée 6,00. €

La pêche à l'Etang communal des Marnières sera ouverte à partir du samedi 3 avril 2021 jusqu'au lundi 13 septembre 2021 les samedis - dimanches - lundis et jours fériés, tous les jours en juillet et Août.

Afin de faire découvrir l'Etang aux habitants de la commune, le Conseil Municipal décide de reconduire deux week-ends découverte où la pêche sera gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la commune après inscription auprès du secrétariat de la Mairie. Le nombre de pêcheurs sera limité en fonction de la capacité autour de l'Etang. Les dates restent à définir.

Le Maire propose au Conseil Municipal de garder le point de vente principal des cartes de pêche de l'Etang Communal des Marnières à la Mairie de JEU LES BOIS et de conserver le point de vente sur place en nommant en plus des deux régisseurs de l'année passée, un mandataire qui serait autorisé à vendre les cartes de pêche.

Le régisseur principal dont le point de vente serait à la Mairie percevrait une indemnité de responsabilité de régie dans le cadre du RIFSEEP

- Le régisseur adjoint dont le point de vente serait à l'Etang communal des Marnières percevrait une indemnité de responsabilité de régie d'un montant de 110.00 € et serait indemnisé de ses frais kilométriques sous présentation d'un état récapitulatif.
- Le mandataire qui est adjoint au Maire et délégué à l'Etang communal perçoit déjà une indemnité de fonction et par conséquent ne percevrait pas une indemnité supplémentaire pour la vente des cartes de pêche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte qu'un régisseur principal, qu'un régisseur adjoint et qu'un mandataire soient nommés par arrêté du Maire
- Accepte de verser les indemnités comme indiquées ci-dessus.

19 - VOTE DES SUBVENTIONS DIVERSES 2021

Le Conseil Municipal après avoir examiné les différentes demandes de subventions décide d'attribuer les sommes suivantes :

- FONDS D'AIDE AUX JEUNES	18.20 €
- INDRE NATURE	300.00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 à l'article 6574.

20- OUVERTURE DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Compte-tenu des spécificités du travail des agents techniques affectés aux espaces verts et à la cantine scolaire – entretien des locaux, il convient de créer deux postes d'Adjoints Techniques Principaux de deuxième classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures aux espaces verts et d'une durée hebdomadaire de 25 heures à la cantine scolaire - entretien des locaux à compter du 1^{er} avril 2021 et de supprimer les deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux d'une durée hebdomadaire de 35 h00 et d'une durée hebdomadaire de 25h00 à compter du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer à compter du 1^{er} avril 2021 deux postes d'Adjoints Techniques Principaux de deuxième classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures aux

- espaces verts et d'une durée hebdomadaire de 25h00 à la cantine scolaire –
entretien des locaux
- De supprimer à compter du 1er avril 2021 les deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux d'une durée hebdomadaire de 35h00 et d'une durée hebdomadaire de 25h00
 - Charge le Maire de faire les démarches nécessaires
 - Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des deux agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la Commune.

21 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, d'arrêter le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie le tableau des effectifs du personnel comme suit à compter du 1^{er} avril 2021

FILIERE ADMINISTRATIVE TITULAIRES

GRADE

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1 (35 H)
ADJOINT ADMINSTRATIF TERRITORIAL	1 (7H)

FILIERE TECHNIQUE TITULAIRES

GRADE

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1 (35 H)
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1 (25 H)

NON TITULAIRES CDD

GRADE

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL <i>Annualisation du temps de travail</i>	1 (17H)
---	----------------

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL <i>Annualisation du temps de travail</i>	1 (17H)
---	----------------

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL <i>Annualisation du temps de travail</i>	1 (4H50)
---	-----------------

NON TITULAIRE CDD pour accroissement d'activité

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
CDD jusqu'au 30 juin 2021

1 (16H)

Questions diverses :

- Le devis SETEC pour le reprofilage en enrobé et gravillonnage sur diverses routes communales est accepté pour un montant de 32 545.00 € HT soit 39 054.00 € TTC.
- Une boîte à livres sera installée prochainement sur la commune. Le lieu reste à définir.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un camion à pizza s'installe sur la place du bourg chaque mercredi. Un don sera fait à la commune pour le branchement du camion en électricité
- Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour faire l'acquisition de nouvelles trottinettes et de nouveaux vélos pour l'école. Le montant de ces achats est de 738.50 € HT soit 886.20 € TTC

Le secrétaire de séance,
Karine CHAUVEAU

Le Maire,
Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,